

Cent-144-9

125  
COMMISSION chargée de l'examen du projet  
de loi, adopté par la Chambre des Députés,  
ayant pour objet de modifier la loi du 23 mars  
1872, qui désigne les lieux de déportation.  
(N° 18, session 1895. — Urgence déclarée.)

Nommée le 5 février 1895.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : LÉOPOLD THÉZARD.  
2<sup>e</sup> — DELOBEAU.  
3<sup>e</sup> — BIZOT DE FONTENY.  
4<sup>e</sup> — GAUTHIER.  
5<sup>e</sup> — DELPECH.  
6<sup>e</sup> — ERNEST BOULANGER.  
7<sup>e</sup> — TAULIER.  
8<sup>e</sup> — ALLÈGRE.  
9<sup>e</sup> — DROUHET.



Seance du 5 fevrier 1895

President : M. Boulanger

Secetaire : M. Gauchez

Après un échange d'observations entre M. Chégaré, M. le Président, M. Delobean, et M. Allepre, M. le garde des sceaux entendu M. Allepre est nommé rapporteur de la commission, avec mission de faire son adhésion au projet du gouvernement

Le president

Le secretaire

E. Mulec

Chégaré